

Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Le programme triennal d'immobilisations englobe les projets d'investissements que la Municipalité projette réaliser au cours des trois (3) prochaines années pour l'achat et l'entretien de ses infrastructures, le développement de différentes sphères d'activités, telles que la culture, les loisirs, l'aménagement du territoire, etc.

Principaux projets :

- Démolition du petit garage
- Remplacement fenêtres vieux couvent
- Aménagement sous-sol de l'église
- Amélioration station d'épuration
- Ponceaux ruisseau des Anges Nord
- Réfection rang St-Régis
- Achat rétrocaveuse, tracteur et tracteur à gazon
- Aménagement planchodrome (skatepark et pumptrack)
- Sentier des Générations
- Refonte site Internet municipal
- Ajout d'un portail citoyen

La version complète est disponible sur notre site Internet

Gestion des matières résiduelles

Depuis le 1er janvier 2024, la MRC de Montcalm est responsable de la gestion des matières résiduelles (adresse oubliée, bac endommagé, etc.). Vous devez communiquer au 450 831-2182 poste 7045.

Taxes complémentaires

Il se peut que vous receviez un compte de taxes complémentaires pour l'année en cours ou l'année antérieure. Ce dernier est émis suite à l'ajustement de l'évaluation d'une propriété dont la valeur a été affectée (construction, rénovation, démolition, etc.) Le montant du compte de taxes complémentaires s'ajoute à celui du compte de taxes municipales annuelles.

Taxes scolaires

Les comptes de taxes scolaires sont payables auprès du Centre de services scolaires des Samares. Pour toute information, vous pouvez communiquer au 450 588-7770.

Changement d'adresse

Il est important de nous aviser de tout changement d'adresse afin d'apporter les modifications à votre dossier de taxation en remplissant le formulaire se trouvant sur notre site Internet.

Contrôle animalier

La Municipalité a mandaté le *Carrefour Canin de Lanaudière* afin d'effectuer la surveillance et le contrôle sur l'ensemble du territoire achiganois. La licence, au coût de 30\$, est obligatoire et est valide pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025. Vous pouvez vous la procurer à la Mairie ou via le site Internet du Carrefour Canin. Les personnes qui requièrent les services d'un chien d'assistance peuvent obtenir une licence gratuite pour l'animal en fournissant une preuve médicale.

Les personnes âgées de 65 ans et plus au 1er janvier 2025 peuvent également obtenir une licence gratuitement sur présentation d'une preuve d'âge.

Modalités de paiement

Via votre institution financière: Vous pouvez payer par Internet, au guichet automatique ou au comptoir de la majorité des institutions financières avec votre numéro de matricule à 16 chiffres.

Par la poste: Tout chèque doit être libellé à l'ordre de la *Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan*, accompagné du coupon de remise inclus au compte de taxes.

En personne: Vous pouvez effectuer vos paiements en argent comptant, débit ou chèque, au comptoir de la Mairie.

Il est de la responsabilité du propriétaire de faire parvenir son compte de taxes à son institution, si celle-ci est responsable du paiement dudit compte.

Pour tout paiement effectué par le biais de votre institution financière ou par la poste, veuillez prévoir un délai pour la réception de votre paiement. Si votre compte de taxes comporte des arrrages, communiquez avec le Service de la taxation pour connaître le solde exact.

NOUS JOINDRE



7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat
Saint-Roch-de-l'Achigan (QC) J0K 3H0



450-588-2326



reception@sra.quebec



sra.quebec

BUDGET 2025

Vision - Service - Équité



Municipalité de
Saint-Roch-de-l'Achigan

Mot du Maire



Citoyenne,
Citoyen,

Vous tenez entre vos mains le budget 2025 de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Un geste annuel important qui vient ancrer des valeurs et la vision du conseil municipal pour les citoyens au courant de la prochaine année.

Un budget pour les familles, les aînés et les agriculteurs.

Fixé à 11,7 M\$, le budget 2025 de Saint-Roch-de-l'Achigan est historique. Il vient confirmer la trajectoire qu'on s'est donnés d'augmenter nos investissements en infrastructures et donner de meilleurs services au monde. La priorité absolue cette année était de respecter la capacité de payer des secteurs résidentiels et agricoles, tout en restant cohérents avec les taux de taxes variés qu'on a instaurés il y a déjà 4 ans. L'imposant travail a permis de limiter la hausse du taux de base de cette année sous l'inflation à 2,99%. Une hausse d'environ 65\$ pour une résidence moyenne. Pour les secteurs commerciaux et industriels, les hausses seront plus importantes pour rattraper la moyenne régionale, et surtout, consacrer notre vision il y a quatre ans d'une meilleure justice fiscale pour les secteurs résidentiels et agricoles, tout en demeurant largement compétitifs face aux municipalités voisines.

Une municipalité au service de ses citoyens

Finalement, ce budget remet la municipalité au service de ses citoyens. Il nous permet de rétablir la culture du projet à Saint-Roch-de-l'Achigan en octroyant les ressources nécessaires pour faire avancer (enfin!) des projets collectifs et maintenir en état nos infrastructures. Des projets communs à fortes retombées, comme le réaménagement du parc au Coin-des-Amis, l'implantation d'un portail citoyen, l'aménagement d'un skatepark, la rénovation de l'église et la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées (pour ne nommer que ceux-là) seront réalisés ou sinon, connaîtront minimalement des avancées significatives cette année.

Au nom du conseil municipal, je souhaite remercier les employés de la municipalité pour la préparation de ce budget majeur. D'autant qu'ils ne ménageront pas les efforts pour déployer davantage de services au bénéfice de notre monde.

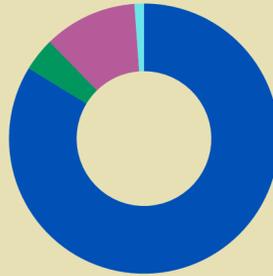
Sébastien Marcil, Maire



Sommaire 2025

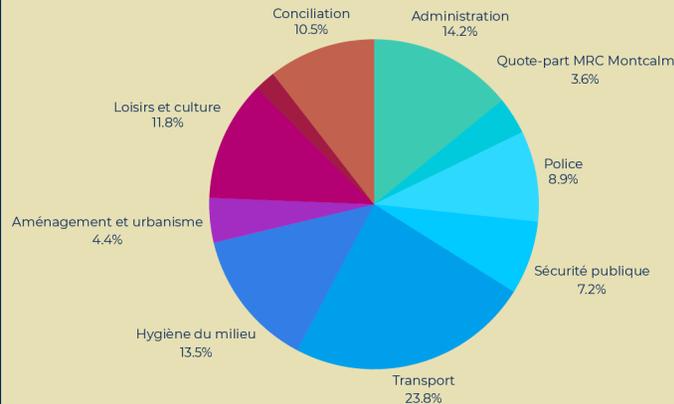
La Municipalité a visé l'élaboration d'un budget équilibré de 11 708 559\$ dans le respect des visions municipales et des projets en cours

Revenus budgétés



- Taxes **9 801 259\$**
- Paiement tenant lieu de taxes **132 274\$**
- Transferts conditionnels **467 933\$**
- Autres services rendus **1 307 093\$**

Dépenses budgétées



- Administration 2 099 345 \$
- Quote-part MRC Montcalm 538 768 \$
- Police 1 318 573 \$
- Sécurité publique 1 069 306 \$
- Transport 3 529 757 \$
- Hygiène du milieu 1 999 508 \$
- Santé et bien être 8 000 \$
- Aménagement et urbanisme 644 835 \$
- Loisirs et culture 1 750 134 \$
- Frais de financement 306 127 \$
- Conciliation à des fins fiscales 1 555 794 \$



Taux de taxation et tarification pour 2025

0.4918\$ / 100\$ d'évaluation
(résidentiel, agricole, forestier et terrain vacant)

0.5765\$ / 100\$ d'évaluation
(6 logements et plus)

0.8000\$ / 100\$ d'évaluation
(non-résidentiel/ première tranche d'évaluation de 1 000 000\$ et moins)

0.9441\$ / 100\$ d'évaluation
(non-résidentiel/tranche d'évaluation de 1 000 001 \$ et plus)

1.0100\$ / 100\$ d'évaluation
(industriel/ première tranche d'évaluation de 1 000 000\$ et moins)

1.2006\$ / 100\$ d'évaluation
(industriel/tranche d'évaluation de 1 000 001\$ et plus)



Services

- Égout et aqueduc avec compteur
- Matières résiduelles
- Piscine
- Vignette aditionnelle

Taxes anuelles

- 425 à 445\$ pour premiers 200m³ / 1,54\$ m³ excédentaire
- 145\$
- 70\$
- 150\$

Unité d'occupation permanente

- Égout sans compteur 267\$
- Aqueduc sans compteur 275\$
- Fosse septique (sélective) 70\$
- Fosse septique ou puisard (totale) 122\$
- Fosse de rétention (totale) 155\$
- Fosse septique et fosse de rétention 276\$

Unité d'occupation saisonnière

- Aqueduc sans compteur 138\$
- Fosse septique (sélective) 35\$
- Fosse septique ou puisard (totale) 61\$
- Fosse de rétention (totale) 78\$